

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Compte-rendu de l'atelier citoyen n°2 « L'implication des citoyens durant le projet, et après » - Lundi 25 mars 2024 18h30

Intervenants

Mme Lydie VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM

Mme Marion PENEZ, Directrice de la Communication du SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

12 participants

Début de l'atelier à 18h40

ACCUEIL

À leur arrivée, les participants sont invités à placer une gommette sur une carte du territoire du SIETREM pour indiquer leur lieu d'habitation.

Ils sont ensuite répartis par groupe de travail de 4 personnes.

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et expose le déroulé de l'atelier.

S'ensuit un tour de salle pour que chacun se présente : 9 participants habitent le territoire du SIETREM, 2 habitent hors du territoire du SIETREM ; 5 participants font partie d'une association – France Nature Environnement 77 et UFC-Que Choisir ; 8 étaient venus au premier atelier du 11.03.2024.

Un rapide sondage est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants répondent aux questions suivantes :

1. Vous sentez-vous suffisamment informé(e) sur le tri des déchets ?
⇒ Résultat : 10 « oui » / 2 « non »
2. Avez-vous déjà visité le centre de tri du SIETREM ?
⇒ Résultat : 8 « oui » / 4 « non »
3. Avez-vous des doutes sur la façon dont vous devez trier vos déchets (OM / recyclable / verre / ...) ?
⇒ Résultat : 10 « non » / 2 « parfois » / 0 « oui »



RAPPEL DU CONTEXTE : LE PROJET ET LA CONCERTATION

LE PROJET

Mme Lydie VINCENT rappelle succinctement le contexte et le projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes. Le projet a pour vocation première de rénover les 2 lignes de four qui arrivent aujourd'hui en fin de vie (la 1^{ère} ligne datant de 1985, la 2^{ème} de 1995), et ce dans l'optique de maintenir l'efficacité et la fiabilité des installations. Cette modernisation de l'UVE permettra d'optimiser les performances énergétiques et environnementales, d'accroître la productivité d'énergie - électricité et chaleur -, et d'optimiser par conséquent le service. Il convient également de repenser l'UVE à une échelle territoriale plus vaste pour répondre à la raréfaction du traitement des déchets en Ile-de-France et atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Des études prospectives et des diagnostics techniques ont été réalisés aboutissant à un scénario qui privilégie la conservation du bâtiment actuel, sans extension. Mme VINCENT précise que lorsque l'UVE a été construite, une place a été prévue pour créer une 3^{ème} ligne de four qui n'a finalement jamais été installée. Cette configuration permet de réaliser les travaux en restant dans l'enceinte du bâtiment et de phaser le chantier pour assurer la continuité de service. Ce scénario préconise également d'augmenter la capacité de traitement de l'UVE pour passer de 155 000 t/an à 215 000 t/an. Le coût des travaux est estimé à 186 M€ HT.

LA CONCERTATION

Mme Julie DUCHER rappelle les enjeux et les objectifs de la concertation. L'objectif de cette concertation volontaire et préalable au projet de modernisation de l'UVE du SIETREM est de permettre aux citoyens de comprendre le projet, ses objectifs et enjeux, de proposer des temps d'échanges permettant à chacun de poser des questions ou de partager ses préoccupations, et d'associer les citoyens aux réflexions du SIETREM, à la fois sur les ambitions du projet de modernisation et les exigences à avoir envers le délégataire de service public, mais aussi sur les actions de sensibilisation à mettre en œuvre auprès des populations (particuliers et entreprises) sur la gestion et le tri des déchets.

LES INSTALLATIONS DU SIETREM

Mme VINCENT présente les diverses installations implantées sur le territoire du SIETREM qui compte 31 communes : 1 Unité de Valorisation Énergétique, 1 centre de tri avec plateforme de stockage du verre, 5 déchetteries fixes et 3 déchetteries mobiles.

FOCUS SUR LE CENTRE DE TRI

Mme VINCENT précise que le centre de tri, situé juste en face de l'UVE, a été reconstruit suite à un incendie en 2019 et inauguré en septembre 2023. Près de 170 machines permettent de trier 25 000 tonnes de déchets par an. Le tri est automatisé par catégorie d'emballage puis une équipe de 18 personnes effectuent le dernier geste et contrôlent la qualité du tri. Une caractérisation du contenu des bennes est effectuée, ce qui permet d'analyser les refus et d'améliorer la qualité du tri. Le SIETREM propose aux citoyens des visites gratuites du centre de tri (sur inscription sur le site www.sietrem.fr). En 2023, le SIETREM a accueilli 500 visiteurs.

LES COLLECTES ET LE TRI DES DÉCHETS

LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Les collectes en porte-à-porte correspondent aux ramassages des déchets effectués en pied d'habitation. Mme Virginie BRAGIGAND présente quelques chiffres : les déchets ménagers représentent 274 kg/hab/an, les emballages et papiers 33kg/hab/an, le verre 19 kg/hab/an, les déchets végétaux 8kg/hab/hab/an et les encombrants 22 kg/hab/an. En fonction du choix des communes, les encombrants sont enlevés à fréquence régulière ou sur rendez-vous.

LES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

Les collectes en apport volontaire désignent les bornes installées en ville, en libre accès. Sur les 31 communes du territoire du SIETREM, on compte 117 bornes pour les déchets ménagers résiduels, 70 bornes pour les emballages et papiers, 127 bornes pour le verre et 47 bornes pour les cartons. Les déchets apportés en déchetterie représentent 70 kg/hab/an. En 2023, les 5 déchetteries fixes ont accueilli 200 000 visiteurs et les déchetteries mobiles en ont accueilli 900.

ZOOM SUR LES BIODÉCHETS

Mme BRAGIGAND rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose aux collectivités la gestion des biodéchets. Les communes et syndicats tels que le SIETREM ont l'obligation de proposer aux habitants des solutions de gestion de leurs biodéchets.

Depuis 2010, le SIETREM propose des composteurs individuels ou collectifs aux citoyens, et depuis avril 2023, le SIETREM expérimente d'autres modes de gestion des biodéchets sur 3 communes volontaires, expérimentation qui va durer un an, jusqu'à fin mars 2024. Ainsi, en complément du compostage individuel, une collecte en porte-à-porte a été testée en centre-ville de Bussy-Saint-Georges (zone d'habitat collectif majoritaire) et dans le quartier du Village à Lognes (zone mixte pavillonnaire/collectif) et des points d'apport volontaire ainsi que des sites de compostage partagé ont été déployés à Gournay-sur-Marne. En attendant le bilan définitif de l'expérimentation, le SIETREM a pu observer de meilleures performances avec l'apport volontaire et le compostage partagé.

Mme BRAGIGAND précise qu'à ce jour, 30 tonnes de biodéchets ont été collectées et transformées en biogaz et fertilisant, et 6 tonnes de biodéchets ont été détournées par le compostage partagé. Les dispositifs qui seront retenus par les élus du SIETREM et des communes seront mis en œuvre dès septembre 2024.

Question d'un participant : Pourquoi a-t-on décidé de séparer les déchets végétaux des biodéchets ?

Mme BRAGIGAND explique que les processus de traitement et de revalorisation ne sont pas les mêmes, et les filières qui traitent les déchets végétaux ne sont en général pas en capacité de traiter les déchets alimentaires. Mme VINCENT indique que bien que ce soit deux déchets organiques, leurs traitements sont différents. Les biodéchets sont transformés en soupe (donc liquide) pour approvisionner des unités de méthanisation, ce qui n'est pas possible avec des déchets verts.

Question : Où se trouvent les méthaniseurs au sein desquels le SIETREM envoie les biodéchets ?

Mme VINCENT indique que la soupe préparée à Stains est envoyée sur des méthaniseurs agricoles de Seine-et-Marne, département qui dispose de 42 sites de méthanisation. Le site de Stains (93) est plus proche que le site de Réau (77) évoqué par un participant.

Question : Comment sont collectés les biodéchets issus de la restauration collective ?

Mme VINCENT explique que le SIETREM a proposé la collecte aux établissements des zones d'expérimentation qui produisent moins de 5 tonnes de biodéchets par an. A ce jour, seuls l'hôtel Mercure de Bussy-Saint-Georges et la cuisine centrale de Lognes se sont manifestés. Pour les

écoles, certaines ont déjà des contrats avec des entreprises privées pour la collecte des biodéchets.

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

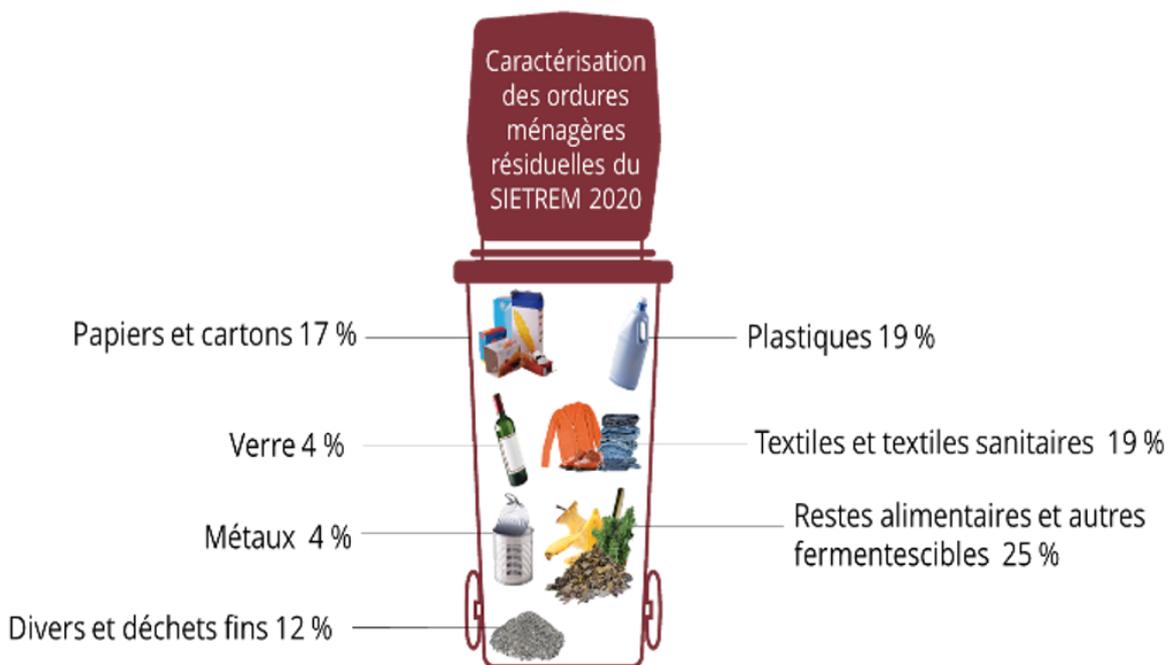
En préambule, Mme BRAGIGAND rappelle que le SIETREM dispose d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés établi pour la période 2021/2026 dont les 3 objectifs sont :

- Réduire de 15% le poids annuel des déchets ménagers par habitant,
- Favoriser le réemploi et la réutilisation (pour diminuer de 5% les ordures ménagères),
- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (cf. la loi AGEC qui vise une réduction de 50% d'ici 2025 par rapport à 2015).

Pour autant, des améliorations au moment du geste de tri des déchets dans les bacs sont encore possibles.

CONTENU D'UN BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Grâce aux caractérisations de bacs de collecte, le SIETREM constate que 57% des ordures ménagères résiduelles actuellement collectées pourraient être orientés vers une collecte sélective (cf. schéma ci-dessous.)



LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU SIETREM

Depuis la création du service 9 567 composteurs individuels ont été fournis aux habitants, 67 établissements scolaires disposent d'un point de compostage et ont bénéficié d'une sensibilisation au

gaspillage alimentaire, 56 sites de compostage collectif et de quartier ont été installés ainsi que 85 bornes textiles bien que la tendance des communes sur ce sujet soit plutôt à leur diminution.

Remarque : Les réactions des participants au sujet des bornes textiles sont assez contrastées : certains pensent qu'il en faudrait davantage, d'autres trouvent que leur usage est détourné (textiles envoyés à l'étranger sans revalorisation ou capacité de traitement).

Mme BRAGIGAND précise que les actions de prévention du SIETREM ont permis de faire baisser le tonnage des déchets ménagers et assimilés. Ces actions vont être poursuivies avec l'objectif d'atteindre 425 kg/hab/an pour 2026, soit une baisse de 72 kg/hab/an.

Une courbe d'évolution des ratios de déchets ménagers est présentée : elle compare les tonnages réalisés avec les objectifs AGEC à atteindre.

Question : Pourquoi ne pas créer une ou plusieurs recyclerie(s) sur le territoire ?

Mme VINCENT répond que le SIETREM y est favorable mais qu'à ce jour il n'y a pas de foncier disponible à la vente pour créer un tel équipement.

Question : Pourquoi ne pas intégrer dans les conventions de partenariat public-public, avec le SIETOM ou le SYCTOM, une obligation de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation équivalentes à ce que fait le SIETREM ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle que c'est exactement l'objet de cet atelier citoyen, à savoir donner des pistes de réflexion et des idées pour améliorer la prévention et la sensibilisation des citoyens et entreprises à la gestion et au tri des déchets. C'est l'objet du travail en groupe qui suit.

Les collectivités partenaires mettent elles-aussi en place des actions de prévention. Elles disposent toutes d'un PLPDMA et mènent chaque jour des missions de sensibilisation auprès de leurs habitants. Le SIETREM reste également vigilant aux déchets apportés. En cas de baisse de qualité réceptionnée au centre de tri par exemple, le SIETREM en informe immédiatement la collectivité concernée afin qu'elle puisse mettre en place des actions adaptées.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU SIETREM

Mme Marion PENEZ présente les différentes actions de sensibilisation qui sont menées par le SIETREM. Une équipe de 7 éco-agents sillonne le territoire pour aller à la rencontre des citoyens, les sensibiliser aux gestes de tri et répondre aux demandes des habitants.

Remarque : Une personne remarque que 7 éco-agents pour un territoire si vaste c'est quand même très peu.

Mme PENEZ indique que des visites grand public gratuites du centre de tri et de l'UVE sont organisées 2 fois par mois. Les inscriptions se font sur internet (www.sietrem.fr). Le SIETREM communique également sur la gestion et le tri des déchets par le biais de différents canaux : magazine Tri'mestriel, guides de tri, adhésifs pour poubelles, site internet, réseaux sociaux, ... Un numéro vert permet de répondre aux sollicitations des habitants (8 500 réponses par an). Le SIETREM organise différentes animations festives dans les communes adhérentes et anime des activités pédagogiques destinées aux enfants. En 2023, 3 000 enfants de CM1-CM2 ont été sensibilisés à la gestion et au tri des déchets ainsi que 300 enfants des centres de loisirs. Enfin, des campagnes de sensibilisation destinées aux personnels administratifs des communes sont réalisées ainsi que des sensibilisations en « porte-à-porte ».

Remarque : Un participant juge que les actions de prévention sont insuffisantes, attestant que le SIETREM est un des plus mauvais trieurs de l'Ile-de-France.

Question : Combien de tonnes de déchets sont incinérées à l'échelle de l'ensemble de l'Ile-de-France ?

Mme BRAGIGAND répond qu'en 2022 plus de 3 810 000 tonnes ont été incinérées en Ile-de-France, dont 150 000 tonnes incinérées par le SIETREM, soit 4% de l'incinération francilienne. Pour rappel, 2 228 079 tonnes de déchets ont été enfouis en Ile-de-France en 2022.

Question : Pouvez-vous revenir sur les chiffres que vous nous avez donnés lors du 1^{er} atelier concernant le pourcentage de camions du SIETREM qui circulent sur la zone d'activités actuellement, et après le projet de modernisation ?

Mme BRAGIGAND précise que 2 200 camions transitent chaque jour sur la ZAE de Saint-Thibault-des-Vignes, dont 64 pour l'activité de l'UVE. L'augmentation de capacité de traitement de l'UVE engendrerait 21 véhicules supplémentaires par jour, soit une augmentation du trafic de 0,95% sur la ZAE.

TRAVAIL EN GROUPES

Mme DUCHER propose aux participants de se mettre « dans la peau du SIETREM » et de suggérer leurs idées pour :

- Impliquer la population dans le projet de modernisation de l'UVE, avant, pendant et après le chantier ;
- Renforcer, conforter la sensibilisation et la prévention auprès des citoyens, leur apprendre les bons gestes du tri ;
- Gérer les déchets, agir sur l'environnement, transformer le déchet en ressources.



Chaque groupe restitue à l'oral ses réflexions :

GROUPES	Comment impliquer la population dans le projet de modernisation de l'UVE avant, durant et après le chantier ?	Quels outils / moyens pour renforcer, conforter la sensibilisation et la prévention auprès des	Vos idées pour gérer les déchets, agir sur l'environnement, transformer le déchet en ressource ?

		citoyens, leur apprendre les bons gestes du tri ?	
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un comité de riverains - Présentation du projet pour démontrer la nécessité de moderniser l'UVE - Organiser des réunions publiques pour tenir informé l'ensemble de la population pendant le chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des actions de sensibilisation et de prévention pas seulement auprès des citoyens mais également auprès des entreprises - Intégrer dans les conventions de coopération public-public des clauses et des objectifs de réduction des déchets (SIETOM et SYCTOM) afin qu'il y ait un alignement qualitatif de toutes ces actions de prévention et de sensibilisation avec le SIETREM - Mettre en place la tarification incitative mais pas punitive : on pénalise les gens qui ne trient pas - Créer une recyclerie - Être plus strict sur les refus de tri: contrôle du prestataire ou du SIETREM 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la sélectivité du tri en déchetterie avec la création de plus de filières - Diminuer les rejets de l'UVE - Avoir une meilleure traçabilité des déchets des artisans - Appliquer la loi « biodéchets » car aujourd'hui on est loin de la loi AGECE - Augmenter le nombre de bornes textiles : il faudrait l'imposer aux communes - Mettre en place des consignes : verre, ... - Faciliter la vente en vrac - Imposer à tout nouveau programme immobilier de réaliser une formation sur la gestion et le tri des déchets de construction durant le chantier
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des visites de chantier - Aménager un espace informations (maquette numérique, explications pédagogiques) - Mettre en place des actions spécifiques pour les habitants de Saint-Thibault-des-Vignes qui sont les plus impactés par ce projet - Expliquer les impacts écologiques après le chantier et réaliser après le chantier un suivi des mesures (rejets atmosphériques, trafic routier, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour intéresser et sensibiliser les scolaires il faudrait faire des animations ludiques (jeux, quizz, ...) - Mener un travail sur le collectif dense : avoir un message, une action qui soit spécifique car le porte-à-porte n'est pas suffisant - Quand on arrive « au bout du bout » de la prévention il faut faire de la répression 	<ul style="list-style-type: none"> - Refuser l'enlèvement des poubelles jaunes non fermées (les surplus volent et polluent l'environnement) - Contacter des sociétés qui récupèrent les déchets pour les transformer en pierre - Créer des recycleries - Proposer d'écraser les bouteilles car cela prend moins de place - Refuser d'enlever les poubelles dont le contenu n'est pas correct (sticker, passage d'un ambassadeur du tri et amende) - Mener des actions dans le collectif dense : faire en sorte que les habitants

			<p>aient des poubelles pour trier et sensibiliser les gardiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir la taille et la fréquence du passage des bennes une fois la solution « déchets alimentaires » mise en place car le contenu des poubelles d'OMr va nettement diminuer - Informer les acheteurs de composteurs sur comment faire durer plus longtemps son bac à compost
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la situation actuelle (avant chantier) – processus, chiffres - Expliquer le scénario retenu, les évolutions, pourquoi ce projet - Échanger avec les territoires voisins (quels volumes ? pourquoi ?) - Définir la part des entreprises, la part des particuliers - Communiquer sur les études techniques réalisées en amont du projet et les différents scénarios proposés 	<ul style="list-style-type: none"> - Sanctionner l'incivisme : ne pas ramasser leurs poubelles, mettre des amendes symboliques au départ puis augmentations des amendes y compris pour les copropriétés - Mettre en place la tarification incitative (taxe au kg, taxe en fonction du tri) - Faire plus d'évènements, de fêtes autour des déchets en associant ces évènements à la nature, aux plantes, ... - Plus de communication dans les écoles et notamment dans les collèges et lycées - Se réinterroger sur le fait de faire payer les composteurs – donner gratuitement des seaux pour les biodéchets - Communiquer (flyers) sur les chiffres (kg/hab/an) sur les sites des mairies, des communautés d'agglomération, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager une recyclerie par commune - Diminuer le passage des camions poubelles OMr pour inciter les gens à plus trier leurs déchets - Ne pas passer à la collecte des encombrants à la demande sans s'être assuré en amont de la mise en œuvre effective des solutions de réemploi sur le territoire - Mettre en place des poubelles de tri dans les espaces publics - Mener des actions spécifiques dans les immeubles collectifs : ils n'ont souvent pas assez de poubelles jaunes - Communiquer plus avec les syndicats des immeubles collectifs

SONDAGE

A nouveau, le même sondage qu'en début de séance est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants répondent aux questions suivantes :

4. Avez-vous envie de visiter le centre de tri ?
⇒ Résultat : 4 « oui » / 4 « non » / 4 « non, plutôt l'UVE »
5. Allez-vous changer votre façon de trier vos déchets ?
⇒ Résultat : 10 « non » / 2 « oui »
6. Seriez-vous prêt(e) à vous investir dans un Comité Citoyen ?
⇒ Résultat : 9 « oui » / 3 « peut-être »

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les participants, et rappelle les différentes étapes de la concertation qui ont déjà eu lieu :

- Réunion publique de lancement le 5 mars
- Atelier n°1 lundi 11 mars
- 2 permanences mobiles : mercredi 20 mars au centre commercial Bay 2, vendredi 22 mars au marché de Lagny.

Les prochaines rencontres sont prévues :

- La 3^{ème} permanence mobile mardi 26 mars à la gare de Lagny-Thorigny
- La réunion publique de restitution mardi 14 mai à 18h30 au centre culturel Marc Brinon à Saint-Thibault-des-Vignes.

Les comptes-rendus et les supports des rencontres passées sont en ligne sur le site du SIETREM www.sietrem.fr. La présentation de l'atelier de ce soir et le compte-rendu seront envoyés par mail aux participants, et également mis en ligne sur www.sietrem.fr.

Une adresse dédiée à cette concertation a été créée concertation@sietrem.fr. Elle permet aux citoyens de poser leurs questions et de suivre l'avancement de la concertation préalable au projet de modernisation de l'UVE du SIETREM.

- Fin de l'atelier à 20h40 -